Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Arrêté du 22 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2004 modifié fixant la liste prévue à l'article L. 5126-4 du code de la santé publique

NOR : *SASP1019717A*

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 5126-4 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2004 modifié fixant la liste prévue à l'article L. 5126-4 du code de la santé publique ;

Vu l'avis du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Arrête :

Art. 1er. – L'annexe de l'arrêté du 17 décembre 2004 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

Au « 2. Antirétroviraux », les spécialités suivantes sont ajoutées :

DÉNOMINATION DE SPÉCIALITÉ (code identifiant de spécialité)	TITULAIRE	EXPLOITANT	CODE UCD	LIBELLÉ UCD
PREZISTA 75 mg, comprimé pelliculé 6 712 881 5	JANSSEN CILAG INTERNATIONAL NV	JANSSEN CILAG	9339183	PREZISTA 75 MG CPR
PREZISTA 150 mg, comprimé pelliculé 6 321 634 2	JANSSEN CILAG INTERNATIONAL NV	JANSSEN CILAG	9339177	PREZISTA 150 MG CPR

Art. 2. – Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juillet 2010.

Pour la ministre et par délégation :
La chargée de mission
auprès de la sous-directrice
de la politique des pratiques
et des produits de santé,
C. CHOMA